



Revalorisation de pension alimentaire

Par **pacha**, le **10/07/2008** à **10:14**

peut on réclamer des retards de revalorisation de pension alimentaire sur plusieurs années de retard ex depuis l'année 2000, alors que aucune demande n'a été faite avant?

Par **Tisuisse**, le **10/07/2008** à **10:24**

J'va faire une réponse de Normand : "P'têt ben, p'têt pas".
En fait, il faut consulter le jugement qui établit la PA. Dans ce jugement, s'il est précisé que la PA est indexée (l'indice à utiliser est mentionné), la réponse est OUI. Si la PA n'est pas indexée, la réponse sera NON.
Dans le 1^{ère} hypothèse, il faudra demander à un huissier, jugement en main, la récupération de cette différence. Si vous devez passer par la justice, vous y ferez ajouter les intérêts moratoires.

Par **Phylanie**, le **27/09/2009** à **19:06**

Bonjour,
D'après plusieurs articles que j'ai pu lire, on ne peut pas demander plus de 5 ans de revalorisation, au-delà les années sont perdues, donc rien à voir avec le jugement.

Par **Tisuisse**, le **27/09/2009** à **22:41**

A PhylaniernLa demande d'origine a été faite le 10/07/2008 et la réponse a été donnée le

même jour. Depuis + 1 an, le problème à dû être résolu, donc inutile de faire de l'archéologie forumesque.

Par **Phylanie**, le **28/09/2009** à **16:45**

"Archeologie forumesque" dans ce cas là si on a plus le droit de donner son avis, je ne vois pas l'intérêt du forum, je n'ai rien inventé et c'était pour donner une réponse plus complète. Je ne répondrais pas à votre prochaine fantaisie. Cordialement.